

Délibération n°2019-03-22

Réf. Nomenclature « Actes » : 7.10

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Convention « médiateur cinéma » avec l'entreprise Véo Cinéma

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	51
Pouvoirs	26
Votants	77

L'an deux mille dix-neuf, le 27 juin à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 17 juin 2019 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à Meymac.

Serge Guillaume est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :

Claude Bauvy	à	Pierre Chevalier	Jean-Marc Bodin	à	Gérard Vinsot
Jean-Paul Bourre	à	Martine Leclerc	Laurence Boyer	à	Philippe Roche
Eric Cheminade	à	Nathalie Delcouderc	Daniel Couderc	à	Gérard Arnaud
Danielle Coulaud	à	Pascal Montigny	Sandra Delibit	à	Marilou Padilla-Ratelade
Philippe Exposito	à	Nicole Berthon	Frédérique Fraysse	à	Tony Cornelissen
Robert Gantheil	à	Jean Stöhr	Henri Granet	à	Jean-Marc Michelon
Alain Gueguen	à	Francis Roques	Dominique Guillaume	à	Philippe Brugère
Mady Junisson	à	Christophe Arfeuillère	Michel Lacrocq	à	Guy Faugeron
Catherine Lartigaut	à	André Alanore	Jean-François Loge	à	Pierre Coutaud
Dominique Miermont	à	Serge Guillaume	Philippe Pelat	à	Michel Pesteil
Serge Peyraud	à	Daniel Escurat	Daniel Poigneau	à	Jean-Pierre Guitard
Bernard Rouge	à	Jean-François Michon	Gérard Rougier	à	Stéphane Brindel
Jean-Marc Sauviat	à	Michel Buche	Jean Valade	à	Jérôme Valade

- Élus représentés par leur suppléant :

Eric Bossaert (David Vidal) ; Michel Bourzat (Raymonde Fayette) ; Michel Lefort-Lary (Bernard Weyrich) ; Cécile Martin (Valérie Lamour) ; Didier Pénéloux (Gérard Loche) ; Joël Pradel (Jacqueline Cornelissen).

- Élus absents et non-représentés :

Véronique Bénazet ; Jean-Pierre Bodeveix ; Robert Bredèche ; Michèle Chastagner ; Bernard Couzels ; Alain Fonfrede ; Marc Fournand ; Pierre Fournet ; Baptiste Galland ; Fabienne Garnerin ; Annie Gonzalez ; Xavier Gruat ; Thierry Guinot ; Bernard Maupomé ; Daniel Mazière ; Christiane Monteil ; Gérard Moratille ; Marie-Hélène Pommier ; Sylvie Prabonneau ; Jean-Pierre Saugerat ; Valérie Sérrurier ; Jean-Michel Taudin ; Gérard Vinsot ; Jeannine Vivier.

Délibération n°2019-03-22



Envoyé en préfecture le 04/07/2019

Reçu en préfecture le 04/07/2019

Affiché le



ID : 019-200066744-20190627-20190322-DE

Le président explique que sur proposition de la Région Nouvelle-Aquitaine, il est proposé la création d'un poste de médiateur du cinéma mutualisé aux 4 cinémas du pays Haute-Corrèze Ventadour, à savoir Egletons, Meymac, Neuvic et Ussel.

Ce poste a pour but les missions suivantes, s'adressant à tous les habitants du territoire :

- aider à la dynamisation des salles de cinéma existantes ;
- développer des animations autour des films programmés ;
- développer des actions en faveur du jeune public ;
- travailler la communication numérique des salles.

Le recrutement, pour une période de trois ans, est porté par l'AGEC (Aquitaine Groupement Employeurs Culture) regroupant les gestionnaires des cinq cinémas, et financé à 50% par la région Nouvelle-Aquitaine, 25% par le CNC (Centre National de la Cinématographie) et 25% restant à financer.

Compte tenu de l'intérêt que présente ce poste en vue de dynamiser la fréquentation des cinémas et de promouvoir la culture, les 25% restants sont financés par les deux Communautés de Communes concernées, à savoir Haute-Corrèze Communauté et la Communauté de Communes de Ventadour-Egletons-Monédières.

Haute-Corrèze Communauté, dans le cadre de ses compétences « soutien financier aux structures et initiatives locales » se propose de favoriser la participation des cinémas de son territoire à ce dispositif porteur, en soutenant financièrement les communes qui souhaiteraient en bénéficier.

- le cinéma le Soubise pour la commune de Meymac ;
- le cinéma le Paradisio pour la commune de Neuvic ;
- le Cinéma le Carnot pour la commune d'Ussel.

Dans le cadre de la DSP existant entre la commune d'Ussel et la société Veo-cinémas, il convient d'établir une convention de subventionnement avec l'entreprise en gestion.

Après en avoir délibéré favorablement à raison d'une abstention et 76 voix pour, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la convention de subventionnement avec Véo-cinémas jointe en annexe ;
- **AUTORISE** le président à signer la convention et tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

A la majorité	
Votants	77
Pour	76
Contre	0
Abstention	1

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Meymac, le 27 juin 2019

Le président,
Pierre Chevalier

